

Pourquoi adhérer ?

- Pour soutenir tout un réseau de défense des intérêts des agriculteurs bio
- Pour avoir une représentation auprès des pouvoirs publics et structures agricoles du département
- Pour soutenir le GDAB36 dans la mise en oeuvre des moyens nécessaires au développement de l'agriculture bio

Cotiser me donne droit à :

- Une information technique et réglementaire régulière (mails hebdomadaires, mercuriales, bulletins techniques, appels téléphoniques...)
- Des formations multi-thématiques
- La participation aux groupes d'échanges techniques, de mutualisation et aux groupes projets
- Un accompagnement sur la réglementation et les aides, la conversion, l'installation, la commercialisation, la communication, la gestion des difficultés...
- Des tarifs réduits pour l'accompagnement technique sur votre ferme
- La participation aux événements et animations grand public
- L'accès à l'aide à la certification

Identifiant de l'adhérent

Raison Sociale :
Nom, Prénom :
Adresse complète :
.....
Tél. :
Adresse email :

Montant de la cotisation

Membre adhérent (Collège Société civile)

Le membre adhérent identifié ci-dessus adhère au GDAB en tant que,
(Cochez la case correspondante) :

- | | | |
|--------------------------|---|--------------------------------|
| ☐ | Porteur de projet | 50 € |
| ☐ | Consommateurs | 20 € |
| ☐ | Association | Montant libre à partir de 40 € |
| ☐ | Entreprise, Collectivité, Établissement | Montant libre à partir de 80 € |

Règlement par chèque à l'ordre du GDAB36 ou par virement (bulletin à renvoyer pour les deux options) :

Merci d'indiquer le nom de la société ou votre nom dans le libellé de votre virement

IBAN : Crédit Agricole Centre Ouest FR76 1950 6400 0033 0423 4854 176

Code BIC : AGRIFRPP895



Un réseau qui agit au quotidien pour fédérer et défendre les intérêts des agriculteurs bio.

Quelques combats et victoires de la FNAB en 2024 :

- **Soutenir le revenu des agriculteurs bio** : plan d'urgence, condamnation de l'état pour le retard de paiement des aides à la conversion, augmentation des seuils de minimis agricoles, lutte pour une hausse du crédit d'impôt et de l'écorégime bio...
- **Protéger les agriculteurs bio et leur label** : mobilisation pour l'interdiction du prosulfocarbe, assouplissements réglementaires pour les élevages bio suite à la FCO-MHE...
- **Construire demain** : mobilisation pour la Loi d'Orientation Agricole et pour la reconnaissance de la bio, communication...

Et des combats syndicaux qui continuent à vos côtés !

Vous pouvez retrouver les gains syndicaux complets de la FNAB dans la lettre d'Infos du GDAB ou sur www.fnab.org